



**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline – BON Françoise – BRUNIER Thierry - CAUMONT Joël – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DECORTE Manon – DUNAND François - GROGNIET Jean-Christophe – GROS Claudine – GUYONNET Nathalie – JAY Hélène – KALIAKOUDAS Evelyne - MARTINOT Gabriel – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORARD Ghislaine – MORIN Jean Yves – POINTET André - RELIER Annie – RICHER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

**POUVOIR** : M. ROCHAIX Jean-François à M. COLLOMB Daniel

**Adoption du compte-rendu du conseil communautaire du 4 février 2021**

Le compte-rendu du conseil du 4 février 2021 est adopté à l'unanimité.

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article 2121.15 du Code général des collectivités territoriales(CGCT)).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la nomination de Claudine GROS à la fonction de secrétaire de séance.

## **I. Affaires générales**

### **1. Statuts de la CCVA : mise à jour de la liste des sentiers**

Le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la mise en conformité des statuts concernant la liste des sentiers de randonnée gérés et entretenus par la CCVA. Cette liste exhaustive est issue du Schéma intercommunal de randonnée pédestre des Vallées d'Aigueblanche adopté en 2017. S'agissant d'une modification statutaire il rappelle que les communes devront délibérer à leur tour dans un délai de trois mois après notification de la présente délibération.

Il précise par ailleurs qu'il sera nécessaire de revoir l'ensemble des statuts dans les prochains mois afin de les mettre en cohérences avec les dernières dispositions législatives, qui ne font pas plus, notamment de distinction entre compétences optionnelles et facultatives.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

*Il est précisé que l'entretien des sentiers sera désormais réalisé par une équipe de trois personnes embauchées par la CCVA.*

### **2. Compétence « Mobilité »**

Le Président rappelle que la loi d'organisation des mobilités (LOM) invite les communautés de communes à se prononcer avant le 31 mars 2021 sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité et que l'hypothèse d'une prise de compétence « mobilité » a fait l'objet d'une étude approfondie.

Compte-tenu des contraintes financières actuelles et de la complexité juridique qu'engendrerait une prise de compétence « mobilité », le président propose au Conseil communautaire de ne pas opérer un transfert de ladite compétence.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **3. Création piste verte VTT à Valmorel : dossier de demande de défrichement**

Le Président informe l'assemblée que la CCVA porte le projet de réalisation en site propre de la partie finale de la principale piste verte de descente du domaine VTT de Valmorel en lieu et place d'une liaison dangereuse actuelle sur piste carrossable dans le secteur de Montolivet. Ce projet permettra d'offrir aux pratiquants un itinéraire sécurisé, ludique, suivant la norme AFNOR en vigueur.

Pour ce faire, un dossier de demande de défrichement doit être déposé à la DDT pour les travaux concernant les parcelles de la collectivité impactées par le projet :

- Commune des Avanchers-Valmorel, Le Crétet des Filles, ZA 0149
- Commune des Avanchers-Valmorel, Le Crétet des Filles, ZA 0138
- Commune des Avanchers-Valmorel, Le Crétet des Filles, ZA 0137
- Commune des Avanchers-Valmorel, Le Crétet des Filles, ZA 0150

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **II. Affaires budgétaires**

### **4. Validation des comptes de gestion 2020 – Budgets général et annexes**

Le Vice-Président en charge des finances invite les membres du conseil communautaire à délibérer sur les comptes de gestion établis par Madame la Trésorière de la collectivité.

Ceux-ci n'appellent ni observation ni réserve de la part de la trésorière sur la tenue des comptes. Les résultats de l'exercice 2020 figurant aux états II-1 et II-2 du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité*

### **5. Adoption des comptes administratifs 2020**

Le Vice-Président en charges des finances expose qu'il y a lieu de voter les comptes administratifs de l'exercice 2020. A cet effet, le Président quitte les lieux jusqu'au vote des comptes administratifs.

#### **Budget Général**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	12 215 840,33	5 519 426,69
Recettes	12 664 850,63	7 379 706,60
Résultat	449 010,30	1 860 279,91
Résultat antérieur	764 517,64	-990 580,47
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 213 527,94</b>	<b>869 699,44</b>

#### **Budget Eau**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	255 025,85	316 783,11
Recettes	533 485,62	165 728,95
Résultat	278 459,77	-151 054,16
Résultat antérieur	640 862,49	569 511,35
<b>Résultat de clôture</b>	<b>919 322,26</b>	<b>418 457,19</b>

#### **Budget Assainissement**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	199 595,29	782 802,65
Recettes	758 437,06	336 769,04
Résultat	558 841,77	-446 033,61
Résultat antérieur	-322 055,57	354 006,81
<b>Résultat de clôture</b>	<b>236 786,20</b>	<b>-92 026,80</b>

### **Budget Salubrité**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	1 298 994,12	379 495,29
Recettes	1 470 685,39	168 390,25
Résultat	171 691,27	-211 105,04
Résultat antérieur	168 563,80	-11 925,56
<b>Résultat de clôture</b>	<b>340 255,07</b>	<b>-223 030,60</b>

### **Budget Centre aquatique**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	828 881,81	1 366 863,80
Recettes	832 354,59	654 935,82
Résultat	3 472,78	-711 927,98
Résultat antérieur	635 366,41	248 525,23
<b>Résultat de clôture</b>	<b>638 839,19</b>	<b>-463 402,75</b>

### **Budget GEMAPI**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	131 382,10	535 456,82
Recettes	230 718,82	496 898,19
Résultat	99 336,72	-38 558,63
Résultat antérieur	191 671,64	51 848,95
<b>Résultat de clôture</b>	<b>291 008,36</b>	<b>13 290,32</b>

### **Budget La Piat**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	804 132,23	195 742,08
Recettes	451 695,41	0,00
Résultat	-352 436,82	-195 742,08
Résultat antérieur	-548 178,90	250 000,00
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-900 615,72</b>	<b>54 257,92</b>

Les présentes délibérations sont approuvées à l'unanimité.

## **6. Affectation des résultats 2020**

Le Vice-Président en charge des finances propose aux membres du conseil communautaire d'affecter les résultats dégagés par les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes.

### **Budget Général**

<b>002</b>	Excédent de fonctionnement reporté	<b>1 213 527,94</b>
<b>001</b>	Excédent d'investissement reporté	<b>869 699,44</b>
<b>1068</b>	Excédent de fonctionnement capitalisé	<b>0,00</b>

### **Budget Eau**

<b>002</b>	Excédent de fonctionnement reporté	<b>919 322,26</b>
<b>001</b>	Excédent d'investissement reporté	<b>418 457,19</b>

### **Budget Assainissement**

002	Excédent de fonctionnement reporté	144 759,40
001	Déficit d'investissement reporté	92 026,80
002	Excédent de fonctionnement capitalisé	92 026,80

### **Budget Salubrité**

002	Excédent de fonctionnement reporté	109 313,06
001	Déficit d'investissement reporté	223 030,33
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	230 942,01

### **Budget Centre aquatique**

002	Excédent de fonctionnement reporté	175 436,44
001	Déficit d'investissement reporté	463 402,75
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	463 402,75

### **Budget GEMAPI**

002	Excédent de fonctionnement reporté	291 008,36
001	Excédent d'investissement reporté	13 290,32

### **Budget La Piat**

002	Déficit de fonctionnement reporté	548 178,90
001	Excédent d'investissement reporté	54 257,92

*Les présentes délibérations sont approuvées à l'unanimité.*

*Il est précisé les montants des participations de la CCVA aux services unifiés :*

<i>Bâtiment école de musique :</i>	<i>12 090,69 €</i>
<i>Service école de musique :</i>	<i>77 206,94 €</i>
<i>Service Danse :</i>	<i>23 648,74 €</i>

## **7. Vote des budgets 2021**

### **a. Adoption des Budgets Primitifs 2021 – Budget Principal**

Le Vice-Président en charge des finances résume les orientations générales du budget principal et procède à leur lecture par chapitre

	Recettes	Dépenses
<b>Fonctionnement</b>	8 923 127,94 €	8 923 127,94 €
<b>Investissement</b>	5 273 056,47 €	5 273 056,47 €

#### **b. Adoption des Budgets Primitifs 2021 – Budget Eau**

Le Vice-Président en charge des finances résume les orientations générales du budget principal et procède à leur lecture par chapitre

	Recettes	Dépenses
<b>Fonctionnement</b>	1 840 822,26 €	1 840 822,26 €
<b>Investissement</b>	3 289 579,45 €	3 289 579,45 €

#### **c. Adoption des Budgets Primitifs 2021 – Budget Assainissement**

Le Vice-Président en charge des finances résume les orientations générales du budget principal et procède à leur lecture par chapitre

	Recettes	Dépenses
<b>Fonctionnement</b>	783 359,40 €	783 359,40 €
<b>Investissement</b>	2 045 236,20 €	2 045 036,20 €

#### **d. Adoption des Budgets Primitifs 2021 – Budget Salubrité (Déchets)**

Le Vice-Président en charge des finances résume les orientations générales du budget principal et procède à leur lecture par chapitre

	Recettes	Dépenses
<b>Fonctionnement</b>	1 679 313,06 €	1 679 313,06 €
<b>Investissement</b>	436 355,07 €	436 355,07 €

#### **e. Adoption des Budgets Primitifs 2021 – Budget Centre aquatique**

Le Vice-Président en charge des finances résume les orientations générales du budget principal et procède à leur lecture par chapitre

	Recettes	Dépenses
<b>Fonctionnement</b>	996 177,44 €	996 177,44 €
<b>Investissement</b>	1 065 090,19 €	1 065 090,19 €

#### **f. Adoption des Budgets Primitifs 2021 – Budget GEMAPI**

Le Vice-Président en charge des finances résume les orientations générales du budget principal et procède à leur lecture par chapitre

	Recettes	Dépenses
<b>Fonctionnement</b>	518 258,36 €	518 258,36 €
<b>Investissement</b>	300 698,68 €	300 698,68 €

#### **g. Adoption des Budgets Primitifs 2021 – Budget La Piat**

	Recettes	Dépenses
<b>Fonctionnement</b>	1 181 220,98 €	1 181 220,98 €
<b>Investissement</b>	749 670,98 €	749 670,98 €

*Les présentes délibérations sont approuvées à l'unanimité.*

### **8. Vote des taux 2021 (taux d'imposition, TEOM, taxe GEMAPI)**

#### **a. Taux intercommunaux**

Le Président rappelle qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition 2021. Il propose de conserver les taux tels qu'ils sont. Il rappelle également qu'il n'y a désormais plus lieu de fixer les taux de la taxe d'habitation.

	2020	2021
<b>TH</b>	5,42%	
<b>TFB</b>	4,54%	4,54%
<b>TFNB</b>	39,36%	39,36%
<b>CFE</b>	9,52%	9,52%

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **b. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2021**

Le Vice-Président en charge des finances rappelle à l'Assemblée la délibération du 10 octobre 2002 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes et distinguant trois zones :

Zone 1 Valmorel	Taux plein P
Zone 2 Combelouvière, La Charmette, Site Thermal	Taux réduit A
Zone 3 Reste CCVA	Taux réduit B

Il propose que les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021 soient fixés ainsi :

14 pour le taux plein P  
10 pour le taux réduit A  
8 pour le taux réduit B

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **c. Taxe GEMAPI 2021**

Le Vice-Président en charge des finances rappelle à l'Assemblée sa délibération du 27 septembre 2018 instituant la Taxe GEMAPI sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Il propose de fixer le produit de la taxe GEMAPI 2021 à la somme de 200 000 € comme les années précédentes.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **9. Reversement de l'excédent de subvention 2020 OTVVA**

Le vice-président en charges des finances rappelle que la CCVA a versé une subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche d'un montant de 1 360 000 € au titre de l'année 2020. Compte-tenu des contraintes budgétaire de la CCVA et en raison et en raison des mesures gouvernementales liées aux COVID-19, un certain nombre d'actions de promotions et animations n'a pu avoir lieu.

A ce titre, l'Office du Tourisme estime à 75 000 € le trop perçu de subvention correspondant à ces annulations et se propose de les restituer à la CCVA pour conserver une clarté budgétaire aussi bien dans ses comptes que dans ceux de la CCVA.

Le vice-président propose de demander la restitution du trop versé à l'OTVVA.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **10. Subvention d'équilibre au budget annexe de l'Eau – année 2021**

Le Vice-Président en charge des finances précise qu'il est nécessaire que le budget annexe Eau soit équilibré par une subvention d'équilibre d'investissement versée par le budget principal en vue notamment de réaliser de lourds investissements sur le traitement de l'eau alimentant la station de Valmorel.

Il est proposé que le budget principal subventionne le budget annexe de l'Eau pour un montant de 630 000 € en 2021.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **11. Subventions aux associations**

Le vice-Président en charge des finances propose la subvention suivante :

Office de Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche : 1 285 000 €.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **12. Versement d'un fonds de concours :**

### **a) à la commune de La Léchère (1<sup>ère</sup> tranche réfection de la toiture du Pôle Henri Moissan)**

Le vice-Président en charge des finances expose à l'assemblée la demande de fonds de concours formulée par la Commune de La Léchère pour le désamiantage et la couverture du pôle Henri Moissan (1<sup>ère</sup> tranche). Il précise qu'un Fonds de concours ne peut dépasser 50% de la dépense hors taxe, déduction faite des éventuelles subventions.

Il propose d'attribuer le fonds de concours à la Commune de La Léchère, en vue de participer au financement du désamiantage et de la couverture du pôle Henri Moissan, à hauteur de 57 107 €.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **b) à la commune des Avanchers-Valmorel (création de toilettes publiques accessibles PMR à Valmorel)**

Le vice-Président en charge des finances expose à l'assemblée la demande de fonds de concours formulée par la Commune des Avanchers - Valmorel pour la création de toilettes publiques accessibles PMR à Valmorel. ). Il précise qu'un Fonds de concours ne peut dépasser 50% de la dépense hors taxe, déduction faite des éventuelles subventions.

Il propose d'attribuer le fonds de concours à la Commune de Les Avanchers - Valmorel, en vue de participer au financement de la création de toilettes publiques accessibles PMR à Valmorel, à hauteur de 65 000 €.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **13. Refacturation frais de personnel du budget Centre Aquatique au budget principal**

Le vice-président en charge des finances rappelle qu'il a été décidé de mettre à disposition du service « sport scolaire » de la CCVA les Maîtres-Nageurs-Sauveteurs du Centre Aquatique pour une durée annuelle de 477 heures, et cela chaque année.

Cela donnera lieu à une facturation du budget annexe « piscine » au budget principal pour un montant forfaitaire de 9 592 €.

Compte tenu de la baisse d'activité au Centre Aquatique du Morel liée au Covid, et les besoins en personnel de la médiathèque, il a également été décidé de mettre un agent à disposition de la médiathèque, pour une durée hebdomadaire avoisinant les 20 heures.

Cette mise à disposition prendra fin lorsque le Centre Aquatique pourra reprendre une activité normale. Les heures seront comptabilisées et la refacturation au budget principal interviendra par l'intermédiaire d'un état liquidatif.

*Les présentes délibérations sont approuvées à l'unanimité.*

## **III. Affaires foncières**

### **14. Complément à la délibération du 6 février 2020 – cession de terrains lieudit « La Thuile » à Valmorel au profit de la SAS MIAL**

Le Président rappelle qu'un acte de vente a été signé le 31 août 2020 entre la CCVA et la SCCV du Mottet et qu'une convention d'aménagement touristique entre la commune des Avanchers-Valmorel, la CCVA et la société SCCV du Mottet a été régularisée le 31 août 2020.

Considérant la situation actuelle liée à la pandémie COVID 19, la SCCV du Mottet a demandé de proroger d'une année, la promesse de vente du lot aval d'une surface de 2 911 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 439 836 € HT ainsi que les dates prévues pour l'achèvement et l'ouverture à la clientèle.

Le Président propose au Conseil communautaire d'approuver l'avenant à la promesse de vente et de l'autoriser à signer tous les documents afférents.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **15. Acquisitions et échanges fonciers sur la commune de La Léchère (Grand-Nâves)**

Le Président expose que la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche, conjointement avec la commune de La Léchère, a mis en place un programme de développement touristique doux sur la vallée de Nâves. La majeure partie des investissements ayant été effectuée (Refuge du Nant du Beurre, Bâtiment du Tovet, pistes de fond, Maison de la Montagne), la communauté de communes poursuit l'aménagement de ce site pour éviter les conflits d'usage et sécuriser ce secteur.

Après avoir réalisé des pistes permettant le damage pour accéder aux pistes de ski de fond, la CCVA continuera l'aménagement du secteur du Tovet afin de promouvoir les activités estivales (itinéraire de découverte de zone humide, aire ludique ou de pique-nique, ...).

##### **a) Acquisition de terrains appartenant à Monsieur Henri GUILLOT**

Dans ce cadre, la collectivité souhaite acquérir, au prix de 0,40 € le m<sup>2</sup>, les parcelles cadastrées YO 144 et T 163 sur la commune de La Léchère (Grand-Nâves), d'une superficie totale de 5 001 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Henri GUILLOT.

Cet accord pourra intervenir par acte authentique établi en la forme administrative, dont les frais seront intégralement pris en charge par la collectivité à la signature de l'acte.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

##### **b) Acquisition de terrains appartenant aux conjoints FOREST Catherine et Véronique**

Dans ce cadre, la collectivité souhaite acquérir, au prix de 0,40 € le m<sup>2</sup>, les parcelles cadastrées YR 57, ZV 382, YR 91 sur la commune de La Léchère (Grand-Nâves) et ZS 39 sur la commune de Grand-Aigueblanche, d'une superficie totale de 1 642 m<sup>2</sup> appartenant aux conjoints FOREST.

Cet accord pourra intervenir par acte authentique établi en la forme administrative, dont les frais seront intégralement pris en charge par la collectivité à la signature de l'acte.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

##### **c) Acquisition de terrains appartenant aux conjoints MARTINET Jean, Reine et Annick**

Dans ce cadre, la collectivité souhaite acquérir, au prix de 0,40 € le m<sup>2</sup>, la parcelle cadastrée YR 87 sur la commune de La Léchère (Grand-Nâves), d'une superficie de 385 m<sup>2</sup> appartenant aux conjoints MARTINET.

Cet accord pourra intervenir par acte authentique établi en la forme administrative, dont les frais seront intégralement pris en charge par la collectivité à la signature de l'acte.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **16. Cession gratuite de terrains sur la commune de La Léchère au profit de la CCVA**

Le Président expose que Monsieur Armand LUZ SIMENEZ, unique héritier de la famille AVRILLIER, souhaite céder gratuitement à la CCVA les parcelles cadastrées AE 139, AE 143 et AE 147 situées sur la commune de La Léchère.

Cette cession gratuite pourra intervenir par acte authentique établi en la forme administrative, dont les frais seront intégralement pris en charge par la collectivité à la signature de l'acte.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

-----  
**La séance est levée à 21h30**

Affiché à Grand-Aigueblanche, le 26 mars 2021